



Litige entreprise client travaux

Par **France68**, le **06/02/2017** à **22:10**

Bonjour,

Je viens vers vous aujourd'hui pour vous expliquer la situation dans laquelle je suis depuis plus d'un mois. J'ai entrepris des travaux dans mon nouveau logement, j'ai choisi 4-5 entreprises, tout se passe bien sauf avec une entreprise.

Il y a un mois, l'entrepreneur m'a fait comprendre qu'il voulait arrêter les travaux (qu'il n'a pas encore entrepris) qu'on déchirerait le devis et qu'il me rendrait l'acompte. Sachant que la totalité des travaux qu'il devait exercer dépasse 10 000€ . Il m'a donc laissé dans un pétrin car j'avais déjà déposé le préavis de l'ancien appartement. 1-2 semaines après il revient vers moi me disant qu'il veut continuer les travaux mais ce n'est pas possible, les liens de confiance sont rompus, il a abusé de notre confiance de notre gentillesse (je n'entre pas dans les détails). Mais comme c'est lui qui a décidé d'arrêter, suis-je en droit de réclamer mon acompte ? Sachant qu'il veut reprendre les travaux et qu'il n'y a pas de trace écrite de sa rupture.

Merci de m'aider je suis dans un état lamentable.

Par **morobar**, le **07/02/2017** à **09:01**

Bonjour,

[citation]Sachant qu'il veut reprendre les travaux et qu'il n'y a pas de trace écrite de sa rupture.[/citation]

Voilà tout est dit.

En outre il convient de savoir s'il s'agit d'arrhes ou d'acompte.

Vous auriez dû réagir par LR/AR aux propos de ce prestataire, soit pour confirmer votre accord, soit pour le mettre en demeure d'effectuer les travaux.